

DG ML/KL

DÉCISION N° 2021-215

DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU CENTRE HOSPITALIER

- . Vu les articles L6143.7 et D6143.33 à D6143.35 du Code de la Santé Publique;
- . Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- . Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- . Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- . Vu le Décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- . Vu le Décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- . Vu la convention de direction commune du 2 novembre 2015 entre le Centre Hospitalier de PERIGUEUX, le Centre Hospitalier de LANMARY, le Centre Hospitalier de SARLAT et le Centre Hospitalier de DOMME ;
- . Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du 11 mars 2021 nommant Monsieur Mathieu LABAT, à compter du 15 avril 2021, Directeur par intérim à titre temporaire jusqu'à la nomination d'un Directeur titulaire des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, de LANMARY, de SARLAT et de DOMME ;
- . Vu l'organigramme de direction en vigueur le 15 avril 2021;

DÉCIDE

**Article 1** : en cas d'absence de Monsieur **Mathieu LABAT**, Directeur par intérim des Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et DOMME, et Directeur des Ressources Humaines délégation de signature pour le Centre Hospitalier de Périgueux est donnée, pour la gestion des ressources humaines, à :

- **Virginie GOMEZ**, Attachée d'Administration Hospitalière
- **Monique SABOURET**, Attachée d'Administration Hospitalière

**Article 2** : Dispositions relatives aux domaines délégués pour chaque délégataire :

♦ **Virginie GOMEZ, en charge des ressources humaines non médicales :**

- Absentéisme
- Dialogue social et droit syndical
- Formation continue
- Gestion du temps de travail
- Intérim

♦ **Monique SABOURET, en charge des ressources humaines non médicales :**

- Recrutements, CDD, CDI, Mutations
- Retraite
- Paye
- Gestion des carrières

**Article 3** : Les documents devront être présentés à la signature avec la mention suivante :

Pour le Directeur et par délégation,

Fonction du délégataire

Nom et prénom du délégataire

**Article 4** : La présente décision prend effet le 19 avril 2021.

Elle sera communiquée au Trésorier Principal, au Président du Conseil de Surveillance et consultable sur le site internet du Centre Hospitalier de Périgueux.

Périgueux, le 19 avril 2021

Le Directeur par intérim,

  
Mathieu LABAT

**Diffusion :**

- Virginie GOMEZ
- Monique SABOURET

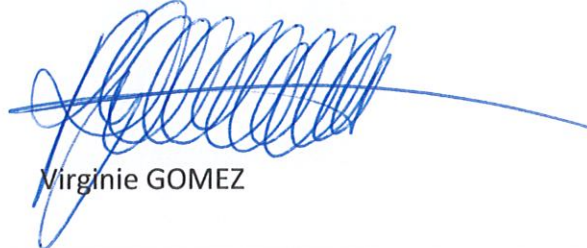
**SPECIMEN DES SIGNATURES**

**Le Directeur par intérim**



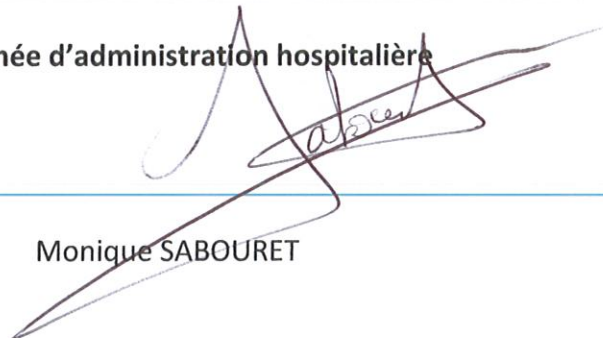
Mathieu LABAT

**L'attachée d'administration hospitalière**



Virginie GOMEZ

**L'attachée d'administration hospitalière**



Monique SABOURET